

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018  
COMPTE RENDU**

*Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 1  
Nombre d'absents excusés : 1  
Nombre de membres absents : 1*

L'an deux mille dix-dix-huit et le onze du mois d'avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM. BERNEDE Jean-Luc, BURLAN Christelle, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etiennette, DEL-VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, HOYOS Pierre, LAZARO Pascal, MANCES Françoise, OUBALKASSAM Mohamed, RENAUD Katia, ROCALVE Jean-Paul

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mme et M. CANET Fanny (représentée par M. BERNEDE Jean-Luc), FLORES Didier

**ETAIT ABSENTE** : Mme TERRANO Anne-Marie

**DATE DE LA CONVOCATION** : 5 Avril 2018

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Mme Françoise MANCES est désignée à cette fonction qu'elle accepte. Le procès-verbal de la séance du 8 Mars 2018 est approuvé à l'unanimité

**1. Décisions du Maire – article L 2122.22 du CGCT**

Les décisions suivantes ont été prises :

- Le 31.01.2018 achat d'une échelle télescopique auprès des Ets Manutan pour 332.16 € TTC
- Le 05.03.2018 réhabilitation électrique de l'ancienne trésorerie pour un montant de 750 € (pas de TVA) confiée à LAUQ ELEC
- Le 16.03.2018 entretien des installations de climatisation confié pour l'année 2018 à SN DAUMAS pour un montant de 1 069 € HTVA
- Le 26.03.2018 acquisition de 10 extincteurs auprès des Ets SICLI pour un montant de 865.61 € HTVA
- Le 26.03.2018 entretien des espaces verts confié à ESAT LIMOUX pour :
  - 1 intervention pour l'entretien de l'aire de pique-nique entrée côté Carcassonne pour un montant de 205 € HTVA
  - 2 interventions pour l'entretien autour du terrain de pétanque pour un montant de 370 € HTVA par intervention

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions

**2. Convention mise à disposition d'un local pour les permanences sociales**

Afin d'assurer les permanences de son service social, le Conseil Départemental propose une convention pour l'utilisation à titre gratuit d'un bureau de la Mairie. Cette convention est à signer pour un an et est renouvelable par tacite reconduction. Elle peut être résiliée à tout moment, soit en commun accord, soit en prévenant 3 mois à l'avance par courrier recommandé avec accusé de réception.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter cette convention que M. le Maire est autorisé à signer ainsi que tous documents afférents

**3. Attributions des compensation 2018 – Communauté de Communes du Limouxin**

La communauté de communes du Limouxin est soumise de droit au régime de la fiscalité professionnelle unique. Les principes de calcul des attributions de compensation ont été définis conformément aux dispositions du code général des impôts par le comité de pilotage instauré en vue de la fusion des communautés de communes. Les modalités de calcul et les montants ont été fixés par la Commission Locale d'Evaluation Charges Transférées (CLECT) lors de sa séance du 30 janvier 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les attributions de compensation 2018 sachant que pour la commune de St-Hilaire la compensation s'élève à la somme de 31 696.41 € (soit compensation 2017 - contingent service incendie - frais liés à la modification du PLU)

#### 4. Taux de la fiscalité directe locale

M. Jean-Luc BERNEDE rapporteur, présente l'état des notifications des taxes directes locales élaboré par l'administration des finances publiques

Cet état comporte les bases d'imposition prévisionnelles 2018 suivantes :

|                         |         |
|-------------------------|---------|
| Taxe d'habitation       | 941 400 |
| Taxe foncière bâtie     | 654 400 |
| Taxe foncière non bâtie | 43 100  |

Les produits de la fiscalité (à taux constants) seraient les suivants :

|                         |         |         |         |
|-------------------------|---------|---------|---------|
| Taxe d'habitation       | 941 400 | 10.26 % | 96 588  |
| Taxe foncière bâtie     | 654 400 | 24.04 % | 157 318 |
| Taxe foncière non bâtie | 43 100  | 95.72 % | 41 255  |
|                         |         |         | 295 161 |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité (7 voix pour, 6 voix contre : dont 4 voix pour une augmentation du produit attendu de + 1% et 2 voix pour le maintien de taux antérieurs) de faire varier de façon proportionnelle les taux de la fiscalité directe locale, afin d'obtenir un produit attendu de 301 064 €, soit + 2%. Les taux sont donc les suivants

**Taxe d'habitation : 10,47 %**

**Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.52 %**

**Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 97.63 %**

#### 5. Budget principal de l'exercice 2018

M. Jean-Luc BERNEDE, rapporteur, présente aux membres de l'Assemblée le budget principal de la commune - exercice 2018 qui se résume comme suit :

##### -Section de fonctionnement

|   | Dépenses de la section | Recettes de la section |
|---|------------------------|------------------------|
| Crédits proposés au titre du présent exercice | 879 478.52             | 752 310.00             |
| Résultat de fonctionnement reporté            |                        | 127 168.52             |
| Total de la section de fonctionnement         | 879 478.52             | 879 478.52             |

##### Section d'investissement

|  | Dépenses de la Section | Recettes de la section |
|--|------------------------|------------------------|
| Crédits proposés au titre du présent exercice            | 136 160.00             | 316 094.41             |
| +  |                        |                        |
| Restes à réaliser de l'exercice précédent                | 618 180.82             | 498 873.05             |
| Solde d'exécution de sa section d'investissement reporté | 60 626.64              |                        |
| =  |                        |                        |
| TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT                     | 814 967.46             | 814 967.46             |
| TOTAL DU BUDGET  | 1 694 445.98           | 1 694 445.98           |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce budget et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

#### 6. Budget annexe gestion abbaye de l'exercice 2018

M. Jean-Luc BERNEDE, rapporteur, présente aux membres de l'Assemblée le budget annexe gestion abbaye de la commune - exercice 2018 qui se résume comme suit :

##### -Section de fonctionnement

|   | Dépenses de la section | Recettes de la section |
|---|------------------------|------------------------|
| Crédits proposés au titre du présent exercice | 148 555.20             | 148 449.76             |
| Résultat de fonctionnement reporté            |                        | 105.44                 |
| Total de la section de fonctionnement         | 148 555.20             | 148 555.20             |

##### Section d'investissement

|  | Dépenses de la Section | Recettes de la section |
|--|------------------------|------------------------|
| Crédits proposés au titre du présent exercice            | 21 100.00              | 39 716.17              |
| +  |                        |                        |
| Restes à réaliser de l'exercice précédent                | 1 262.35               |                        |
| Solde d'exécution de sa section d'investissement reporté | 17 353.82              |                        |
| =  |                        |                        |
| TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT                     | 39 716.17              | 39 716.17              |
| TOTAL DU BUDGET  | 188 271.37             | 188 271.37             |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce budget et autorise M. le Maire à signer tous

## 7. Budget annexe gestion du service de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2018

M. Jean-Luc BERNEDE, rapporteur, présente aux membres de l'Assemblée le budget annexe gestion du service de l'eau et de l'assainissement de la commune - exercice 2018 qui se résume comme suit :

### -Section de fonctionnement

|   | Dépenses de la section | Recettes de la section |
|---|------------------------|------------------------|
| Crédits proposés au titre du présent exercice | 42182.02               | 29 078.00              |
| Résultat de fonctionnement reporté            |                        | 13 104.02              |
| Total de la section de fonctionnement         | 42 182.02              | 42 182.02              |

### Section d'investissement

|  | Dépenses de la Section | Recettes de la section |
|--|------------------------|------------------------|
| Crédits proposés au titre du présent exercice            | - 48 761.00            | - 49 764.74            |
| +  |                        |                        |
| Restes à réaliser de l'exercice précédent                | 358 980.60             | 362 571.25             |
| Solde d'exécution de sa section d'investissement reporté | 2 586.91               |                        |
| =  |                        |                        |
| <b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>              | <b>312 806.51</b>      | <b>312 806.51</b>      |
| <b>TOTAL DU BUDGET</b>                                   | <b>354 988.53</b>      | <b>354 988.53</b>      |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce budget et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

## 8. Aménagement cœur de village – tranche 1 – raccordement au réseau d'eau potable en tranchées ouvertes

La 1ère tranche des travaux d'aménagement du cœur de village a été confiée à l'entreprise Chauvet TP par délibération du 26.09.2017, ceci pour les lots 1(terrassements généraux, voirie et espaces verts) et 2 (réseaux humides). Le réseau d'eau potable de la côte cimentée, de la rue du Centre, du chemin des Ourmes et de la rue de la Molle doit être raccordé aux nouvelles canalisations. Ces travaux qui ne sont pas compris au marché de l'entreprise, font l'objet d'un devis d'un montant de 5 123.59 € HTVA, proposé par SUEZ EAU France (pour les 4 raccordements).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le devis présenté par SUEZ EAU France et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

## 9. Aménagement cœur de village – tranche 1 – agrément sous-traitances

L'entreprise Chauvet TP, titulaire du marché des travaux du cœur de village, propose à la Commune l'agrément de trois sous-traitances qui ne présentent aucune dépense supplémentaire pour la commune, soit :

### - pour le lot n°1

- **Mise en œuvre du béton** au profit de la SARL RIBEIRO DOS ANJOS - 31 790 SAINT-JORY pour un montant maximum de 32 000 € HTVA (TVA auto-liquidée) avec paiement direct au sous-traitant
- **Grenailage pour faire apparaître les granulats de couleur sur béton brut** au profit de la SARL RUGOTECH - 31240 L'UNION pour un montant maximum de 10 000 € HTVA (TVA auto liquidée) avec paiement direct au sous-traitant

### - pour le lot n°2

- **Travaux de désamiantage- 11700 CAPENDU** au profit de l'entreprise Grand Sud Désamiantage pour un montant de 8 371.86 € HTVA (TVA auto liquidée) avec paiement direct au sous-traitant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité ces sous-traitances que M. le Maire et autorisé à signer ainsi que tous documents afférents

## 10. Débroussaillage des chemins communaux

La commune avait confié à l'entreprise FRAISSE de RENNES LES BAINS le débroussaillage des chemins communaux pour les années 2015, 2016, 2017.

Une nouvelle consultation est engagée pour les années 2018 à 2019 auprès des entreprises FRAISSE, BURGAT et BACAVE. La seule offre réceptionnée est celle de l'entreprise FRAISSE qui est la suivante :

### - Tranche ferme

Premier passage (tracteur équipé d'une épareuse) 43 € HTVA/km  
 Deuxième passage (complet) 165 € HTVA/km  
 Longueur des chemins à traiter : 40 km

### - Tranche conditionnelle

Débroussaillage complet du chemin de Guinet : 185 € HTVA/km sur 5 km

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de retenir cette proposition et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

## **11. Equipements de voirie (caches-containers)**

Ce point est retiré de l'ordre du jour

## **12. Complément de débat sur les orientations du PADD – PLUiH du Limouxin**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Commune du Limouxin a prescrit un plan d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH) en date du 29 Mai 2017. L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Conformément à L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, puis du conseil communautaire, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

Suite à la tenue du Comité de Pilotage sur le PLUiH, le chiffrage concernant la modération de la consommation de l'espace du projet de PLUiH a été validé. Il est ainsi proposé au débat en conseil municipal.

Les modalités de la consommation de l'espace du projet de PADD pour le PLUiH du Limouxin sont :

Modération de la consommation d'espace d'au moins 40.5 ha sur les 15 ans à venir, soit une diminution d'au moins 10% par rapport à la consommation des 10 dernières années (période 2005-2015) sur l'ensemble des 78 communes du territoire.

Un débat et engagée au sein du Conseil Municipal sur la consommation de l'espace du PADD du PLUiH du Limouxin

## **13. Mission de conseils, d'étude et de maîtrise d'œuvre dans la réalisation de travaux d'infrastructure, de voirie, réseaux secs et hydrauliques ainsi que des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage – accord cadre mono attributaire**

Lors de sa séance du 5 Février courant, le Conseil Municipal avait décidé d'engager une consultation concernant les missions de conseils d'études et de maîtrise d'œuvre dans la réalisation de travaux d'infrastructure, de voirie, de réseaux secs et hydrauliques ainsi que des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de d'un accord-cadre mono attributaire. Cette consultation a été réalisée conformément aux modalités et caractéristiques décidées par délibération du 5 Février 2018.

3 offres ont été réceptionnées en Mairie. Ces offres ouvertes en Commission d'Achat sont :

- Le Cabinet GAXIEU propose un taux de rémunération de 7.50 % du montant HTVA des travaux
- Le Cabinet AZUR propose un taux de rémunération de 9 % du montant HTVA des travaux
- Le Cabinet OPALE propose un taux de rémunération de 8.50 % du montant HTVA des travaux.

Après analyse, l'offre du cabinet Gaxieu paraît la plus pertinente

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir l'offre du cabinet GAXIEU et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

## **14. Tarification de l'eau – surtaxe communale**

Les taux des surtaxes communales de l'eau et de l'assainissement perçues par l'intermédiaire SUEZ, société fermière de la Commune, ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 26 Novembre 2015 comme suit :

- service public de la distribution de l'eau potable : 0.223 € le m<sup>3</sup>
- service public de l'assainissement collectif : 0.226 € le m<sup>3</sup>.

Ces surtaxes sont inchangées depuis cette date.

Le budget de l'exercice 2018 du service, supporte le remboursement de l'annuité de prêt réalisé pour la réhabilitation du réservoir d'eau du bas service, soit : 5 270.37 €. A compter de 2019, l'annuité à rembourser sera de 4 765.67 €

Compte tenu de la consommations moyenne des trois dernières années, soit 37 604 m<sup>3</sup> une augmentation de la surtaxe communale de 0.1267 €/m<sup>3</sup> pour l'eau permettrait de générer les recettes équivalentes au montant de l'annuité et donc de faciliter l'équilibre des futurs budgets

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter la surtaxe communale applicable au prix de l'eau de 0,1267/m<sup>3</sup> à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2018 et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

## **15. Recrutement agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité**

Point retiré de l'ordre du jour

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été étudiées, la séance est levée à 22 heures

- Vu pour être affiché le treize avril deux mille dix-huit et mis en ligne le treize avril deux mille dix-huit

Le Maire : Jean-Louis CARBONNEL

